



Choeur de Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes

Charte du chœur pour la saison 23-24

Le projet du chœur :

Le chœur *Inspirations*, en regroupant des **jeunes chanteur-se-s** expérimenté-e-s de 18 à 30 ans en Auvergne-Rhône-Alpes, se veut un chœur **ancré** sur son territoire et **ambassadeur** hors de ses murs, en France comme à l'étranger. Défendant avec ferveur la **création** comme la **tradition**, tous styles musicaux confondus, *Inspirations* veut mettre l'**excellence chorale** à la portée des oreilles et des yeux de tou-te-s en proposant de découvrir la musique chorale hors des sentiers battus et en allant à la **rencontre** des publics. **Chœur itinérant**, chaque session de **travail** est aussi un moment de **rencontre** avec la population accueillante : choristes ou instrumentistes locaux, jeunes de MJC ou de maisons de quartier, résidents de maison de retraite ou de centre médico-sociaux... Mini **concerts**, **ateliers** participatifs ou **échanges** d'expérience seront l'occasion de **partager** et **transmettre**.

Les chanteur-se-s d'*Inspirations* constituent une véritable **troupe artistique** partageant une aventure **musicale** et **humaine** faite d'expérimentations chorales.

Utiliser sa voix ne peut pas se faire sans mobiliser le corps. C'est dans cette idée de mise en **mouvement** que seront régulièrement invité-e-s des artistes danseur-se-s, chorégraphes, comédien-ne-s ou metteur-se-s en scène pour faire travailler les chanteurs et aller dans le sens de créations artistiques **vivantes** et **originales**.

Peu de jeunes aujourd'hui chantent en chœur, n'en ayant pas l'occasion ou ayant une vision un peu réductrice de cette discipline. C'est pour faire évoluer les idées reçues que le chœur *Inspirations* veut se faire entendre et **donner envie** à d'autres jeunes de chanter et de construire ensemble, dans un esprit de convivialité, d'écoute, de bienveillance, de sincérité et de partage.

Un projet **artistique** ET un projet **citoyen** !

Votre engagement :

En faisant le choix de venir chanter au sein du chœur *Inspirations*, vous vous engagez à être **présent-e à l'ensemble des répétitions et concerts** prévus grâce au planning qui vous est transmis et à en **respecter les horaires**. Il s'agit de 6 à 8 week-ends dans l'année et d'une session de 6 à 8 jours au mois d'août 2024 (du 18 au 25 août 2024) avec la participation au concours d'Arezzo.

Vous acceptez de prendre part de manière active aux **activités de rencontres et d'échanges** ayant lieu durant ces sessions et étant constitutifs du projet artistique du chœur.

Vous acceptez **de vous engager dans l'association** en participant à la vie du chœur et à son bon fonctionnement, selon votre temps, vos envies et vos compétences.

Le **répertoire**, envoyé bien en amont des sessions de travail, doit être **totale-ment déchiffré** par chacun-e pour le début de session.

Toute **absence** à un week-end doit être **justifiée** et **signalée** par mail auprès de la direction artistique (choeurinspirations@gmail.com). Les absences répétées, injustifiées ou le non-respect des horaires peuvent être une cause possible d'exclusion du chœur.

L'engagement se fait pour une saison complète, dans la perspective de pouvoir rester au moins l'année suivante également.

Notre engagement :

L'association *Inspirations* se charge de l'organisation matérielle des sessions de répétition et des concerts, elle coordonne la communication interne au sein du chœur et externe vers le public. Elle prend en charge tous les aspects pédagogiques et la rémunération des intervenant·e·s artistiques. À terme, elle souhaite trouver les financements qui permettront aux chanteur·se·s de n'avoir à prendre en charge que leurs déplacements.

Saison, sessions et week-ends :

La saison débute avec un week-end de rentrée en septembre 2023 et se termine par le concours à Arezzo en août 2024. Le nombre de week-ends varie entre 6 et 8 par an. Les dates de session et de week-ends sont communiquées à l'avance de manière à ce que chacun puisse se rendre disponible.

En général, les week-ends se déroulent du samedi 12h (pique-nique partagé) au dimanche en fin d'après-midi (vers 18h) avec possibilité de concerts le samedi soir ou le dimanche après-midi. Ce calendrier est ajustable en fonction des partenaires de chaque session de travail.

La présence à **la totalité** du week-end est nécessaire.

Les déplacements :

Les déplacements pour participer aux week-ends et à la session d'une semaine sont à la charge des chanteur·se·s. Des covoiturages sont organisés entre les choristes avant chaque session. Si le lieu est particulièrement excentré, un car peut être mis à disposition par l'association depuis la grande ville la plus proche.

Les logements, les repas :

Les logements et les repas sont organisés par l'association et peuvent se faire avec tout le chœur sur des lieux d'hébergement collectifs (gîtes de groupe, internats, auberges de jeunesse) ou chez l'habitant. Les repas des samedis soirs et dimanche midis sont organisés par l'association et prendront compte les différents régimes alimentaires.

L'adhésion à l'association :

Tous les membres du chœur doivent adhérer à l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 euros (tarif 2019). Un coût supplémentaire valant participation aux frais d'hébergement varie de 140€ à 440€ selon les possibilités de chacun·e.

La tenue de concert :

Elle est à charge des choristes.

Les partitions :

L'acquisition et l'impression des partitions sont prises en charges par l'association. Les partitions sont envoyées à chaque chanteur·se en amont des premières répétitions. Il s'agit

d'un livret de photocopies, l'association adhérant à la SÉAM qui gère la redistribution des droits aux compositeur·rice·s et aux éditeur·rice·s.

Activités supplémentaires :

Il est possible que le chœur soit invité à participer à d'autres manifestations que celles décrites plus haut et que ces propositions arrivent plus tardivement, une fois le planning déjà établi. Avant d'engager le chœur dans ces manifestations, qui, par définition, sortent du cadre de votre engagement de base, un sondage sera réalisé pour s'assurer de la présence de chacun·e.

Communication interne et contacts :

La communication interne est gérée par l'association à qui les mails doivent être adressés (association.inspirations@gmail.com).

Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion du chœur et de la communication faite par l'association *Inspirations*, les chanteur·se·s acceptent que les photos prises lors des sessions de travail et des concerts sur lesquelles il·elle·s apparaissent soient utilisées sans durée de temps et ce sur tous les supports matériels et immatériels possibles (affiches, flyers, articles de presse, sites internet, réseaux sociaux...)

Nom-Prénom :

Signature (précédée de la mention *lu et approuvé*) :